

CAPL 3 MOUVEMENTS DE MUTATIONS

CADRE C 17 JUILLET 2014

PRESENTS

Administration :

Michel RECOR, président
Vincent BONARDI
Vincent VALLAT
Thierry DEBLY
Philippe CHEYRON
Isabelle REYROLLE

Organisations syndicales :

FO, Karine CHEVALLEREAU et Arnaud BAUSSET titulaires.
Solidaires Valérie GUYONNAUD et Nadine LAGRANGE titulaires.
CGT Dominique COULAUDOU et Francis MOLINARD titulaires.

Secrétariat

Secrétaire : Olivier MONTLARON, assisté de Françoise CONNIN
Secrétaire adjointe : Valérie GUYONNAUD.

Trois déclarations liminaires sont présentées par les OS.

Une minute de silence a été observée en hommage à Marie-Christine FRUGIER.

En préambule

Le Président indique que la règle de l'ancienneté prévaut, mais qu'il peut y avoir des exceptions dans l'intérêt du service et de l'agent.

Il précise qu'il y a plus de départ en retraite que prévu par la DG, pour pallier à ce manque, un nouvel appel sur liste complémentaire des lauréats du concours des catégories C sera effectué.

Monsieur VALLAT précise que sont pris en compte, pour les mouvements, les départs à la retraite jusqu'au 31 décembre 2014.

5 départs suite à mutation, 5 départs à la retraite, 6 par liste d'aptitude et 3 réussites au concours.

Pour la filière F aucune arrivée.

Pour la filière GP : 6 arrivées.

Affectations :

FGP

- CHASSAGNARD Pierre : Trésorerie Limoges Banlieue
- FRANCO Gabriel : Trésorerie Nantiat.
- GARDE Emmanuel : SIP Limoges Ville.
- GENET Amandine : SIP Limoges Ville.
- MARY Inès : Trésorerie Limoges Municipale.
- YAHYA Marianne : Trésorerie Limoges Banlieue.

FF

- DULAU Isabelle : SPF Limoges 1
- PASTRE Sylvie : SPF Limoges 1

ALD

- PAGNON Murielle : BRF.

DETACHEMENT

- GOURSAUD Claudine : Liaison recouvrement.

Le Président soumet le mouvement des affectations au vote.

A l'unanimité, les Organisations Syndicales votent contre le projet de mouvement.

Beaucoup de postes restent à pourvoir, et des demandes de mutation n'ont pas eu satisfaction.

REMARQUE :

Motivé par la date déjà très tardive des CAP, l'attente des collègues concernés ainsi que la période de congés, Fo n'était pas favorable à un boycott de la CAP initiale du 11 juillet 2014. Nous avons bien étudié et rapproché des autres documents fournis par l'administration, le projet de mouvement transmis tardivement.

Vos représentants à la CAPL n°3

Karine CHEVALLEREAU

Arnaud BAUSSET